

Fiche de présentation d'indicateur « prix aliment IFIP »

1) Présentation de l'indicateur

Interprofession/filière : INAPORC/filière porcine**Production agricole concernée :** porc charcutier standard (hors Label Rouge et AB)**Indicateur retenu :** Prix aliment engraissement, hors FAF**Fréquence de calcul et de publication :**

L'indicateur de prix de l'aliment est publié mensuellement par Inaporc en indice, avec un décalage de 2 mois. Cette publication via le tableau de bord recensant l'ensemble des indicateurs de la filière porcine est en accès libre sur le site INAPORC : <https://www.leporc.com/inaporc/indicateurs-filiere-porcine>. INAPORC assure en parallèle une diffusion mensuelle du tableau de bord à ses adhérents et aux opérateurs de la filière, ainsi qu'une transmission au besoin sur demande. Actuellement (mars 2026), la base 100 est celle du mois de janvier 2019.

Le prix de l'aliment est également diffusé mensuellement par l'IFIP sur le site web [Place des Marchés](#).

Modalités de mise en œuvre dans le cadre d'Egalim :

Les indicateurs publiés par INAPORC sont utilisés principalement dans le cadre de contrats commerciaux entre éleveurs et abatteurs ou Organisations de producteurs et abatteurs pour actualiser des formules de calcul des prix du porc qui sont négociées entre ces parties pour des durées qui peuvent être de plusieurs années. Le prix de l'aliment IFIP est régulièrement utilisé dans des démarches de segmentation de la production hors Porc Biologique.

Entité chargée de son élaboration : IFIP**Lien internet « primaire » de publication :**

Sur le site de l'Interprofession : <https://www.leporc.com/inaporc/indicateurs-filiere-porcine>

Numéro 86, mars 2026 :

https://www.leporc.com/assets/2026.03-tb_n86-indicateurs-inaporc-egalim.pdf

2) Source des données

Le prix de l'aliment IFIP est calculé à partir des données de GTE (Gestion Technico-Economique) ainsi que de l'indice IPAMPA de l'INSEE.

Exploitation ou atelier : les données GTE sont celles d'ateliers naisseurs engraisseurs qui achètent à plus de 80% leur aliment porc charcutier, en excluant les productions bio et Label Rouge. Ces données sont spécifiques à l'atelier porc des exploitations enquêtées et concernent l'aliment industriel des porcs charcutiers. La FAF n'est pas considérée, ni les aliments pour reproducteurs et porcelets.

Données individuelles ou moyenne : Une moyenne pondérée sur le nombre de porcs produits est calculée pour évaluer le prix de l'aliment industriel.

Cas-type ou cas concret : Les données GTE sont issus de cas concrets.

Taille échantillon (absolue et relative à la production) :

276 exploitations qui produisent 1 610 106 porcs charcutiers produits en 2024 sont présentes dans l'échantillon. Cela représente 3% des sites sortants plus de 300 porcs et 7% des porcs produits en France. Parmi les 1062 élevages naisseurs-engraisseurs présents en GTE, 26% sont donc utilisés pour calculer le prix de l'aliment engraissement.

Périmètre géographique couvert : France Métropolitaine (Corse incluse)

3) Méthode de calcul

Présentation de l'indicateur :

Le prix de l'aliment IFIP est un indicateur reflétant le prix d'achat de **l'aliment industriel destiné aux porcs en engraissement des élevages**.

Le prix de l'aliment IFIP est calculé à partir des données annuelles de la GTE et actualisé mensuellement à partir de l'indice IPAMPA fourni par l'INSEE (40% IPAMPA aliment porc engraissement croissance + 60% IPAMPA aliment porcs engraissement finition).

1) Pour les indices

Part de la valeur fixe : Non concerné

Référence initiale de coût ayant servi à fonder l'indice : janvier 2019

Dernière année d'actualisation de la part fixe : Non concerné

Postes variables d'indexation retenus avec la part de chacun : Aliment 100%